Les usagers de la santé disqualifiés au Haut conseil de la protection sociale !

Plutôt que de regrouper les trois instances existantes en une, le choix a consisté à en ajouter une quatrième. Mais cette fois, en s'y prenant mieux : pas de représentants des usagers de la santé à l'horizon, comme en font foi les arrêtés de composition de l'instance, aimablement publié au journal officiel du … 1er avril. Seule les associations familiales ont pu bénéficier d'un siège, ce dont nous nous félicitons. Aucun représentant des associations de malades, de personnes handicapées, de personnes âgées et de consommateurs… alors que, chacun le sait, au moins parmi les responsables publics (Espérons-le !), c'est notamment sur la dépense de santé que le bât blesse.

Au moment où l'on fête en cette année 2012 les dix ans de l'instauration de la « démocratie sanitaire » par la loi du 4 mars 2002, ses représentants ne sont toujours pas considérés dignes de participer au débat pourtant fondamental pour tous.

Comme au lendemain de la présidentielle et des législatives, nous n'aurons pas d'autre choix que de trouver un accord de société pour préserver l'équilibre des comptes sociaux en même temps que la protection de la santé publique, il faudra donc venir chercher les représentants des usagers en les tirant par la manche.

Nous n'avons pas le mépris souverain, à l'inverse de certains décideurs, nous participerons avec dignité, courage et indépendance à forger un projet qui permette à tous et à chacun de bénéficier encore de protection sociale.

Le CISS souhaite qu'à l'occasion de sa réunion d'installation, le HCPS émette le voeu de voir sa composition élargie à l'ensemble des parties prenantes de la protection sociale… Chiche ?